

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Part C, Avaron Emerging Europe Fund (ISIN:EE3600102901)

Ce Fonds est géré par la société AS Avaron Asset Management et réglementée par l'Estonian Financial Supervision Authority.

Objectifs et politique d'investissement

Le Fonds a pour objectif l'appréciation à long terme du capital au moyen d'investissements principalement réalisés dans des entreprises d'Europe émergente.

La société de gestion investira de 60 à 100 % des actifs du fonds dans des actions cotées d'entreprises dont le siège se situe au sein de l'Europe émergente ou bien de pays ayant vocation à rejoindre l'Union européenne. L'univers d'investissement comprend entre autres les pays suivants: Albanie, Ancienne République yougoslave de Macédoine (ARYM), Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Estonie, Grèce, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Moldavie, Monténégro, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Turquie et Ukraine.

Les entreprises dont une part prépondérante de l'activité est située en Europe émergente ou qui y sont enregistrées, ou pour lesquelles les actions sont émises dans l'une des devises des pays de l'Europe émergente ou y sont cotées, sont également considérées comme appartenant à l'univers d'investissement.

Les actions pourront également prendre la forme de parts, de droits négociables, de certificats de dépôt négociables, d'instruments financiers dont le rendement est lié à une action, de droits de souscription ainsi que d'autres droits autorisant l'acquisition d'actions. Outre des actions, jusqu'à 40 % de la valeur liquidative du fonds pourra être investie dans d'autres types de titres comme des obligations d'État ou bien d'entreprises, ou d'autres investissements, fonds, produits dérivés ou dépôts d'établissements de crédit, etc.

Le fonds est géré activement et ne suit pas d'indice de référence.

La société de gestion est un investisseur value et investit de ce fait dans des entreprises sous-évaluées, dans des entreprises offrant un rendement du dividende élevé mais également dans des entreprises de croissance. La répartition précise des actifs du fonds entre les différentes classes d'actifs, types d'émetteurs, pays et secteurs sera déterminée au cours des activités de la gestion quotidienne du fonds, en fonction des opportunités offertes par les marchés.

Des informations plus détaillées sur les principes de la politique d'investissement du fonds, sur les restrictions d'investissement et sur les règles de diversification sont disponibles au sein du règlement du fonds et du prospectus.

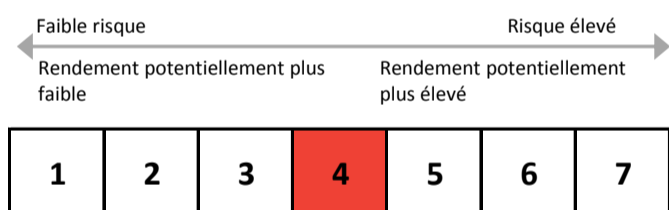
L'utilisation de produits dérivés pour des transactions réalisées pour le compte du fonds est autorisée dans le cadre de la couverture de risques ainsi que pour la réalisation des objectifs du fonds. L'exposition totale du fonds à des instruments dérivés ne pourra pas dépasser la valeur liquidative totale du fonds. Il est interdit de vendre à découvert en cas d'investissement dans des instruments dérivés à l'exception des devises étrangères.

Les parts du fonds pourront être émises, rachetées et échangées tous les jours ouvrés. Le montant minimum de la souscription initiale pour des parts de type C est de 125 000 EUR.

Les revenus du fonds ne seront pas distribués mais réinvestis. Les changements de la valeur liquidative du fonds reflèteront les gains ou pertes des porteurs de part.

Recommandation: ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 5 premières années.

Profil de risque et de rendement



Les données historiques utilisées pour calculer l'indicateur synthétique de risque et de rendement pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du fonds.

La catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement dans risque.

Le fonds est considéré comme un produit à risque élevé, les actifs étant pour l'essentiel investis sur les marchés actions d'Europe émergente. Les investisseurs doivent être conscients qu'il n'y a aucune garantie que les capitaux investis dans le fonds seront préservés ni qu'ils s'apprécieront. La catégorie de risque indiquée n'est pas garantie exacte et peut évoluer avec le temps.

Investir dans le fonds implique plusieurs types de risques qui peuvent avoir un impact négatif sur les résultats de l'investissement et ne pas être reflétés par l'indicateur de risque et de rendement. Au cas où les risques se matérialiseraient, il est possible que l'investisseur perde une part importante de son investissement dans le fonds.

Les risques les plus significatifs et qui sont les plus susceptibles d'avoir un impact sur la valorisation des actifs du fonds comprennent les risques de marché, les risques liés au prix d'émission, les risques de liquidité, les risques de change, les risques politiques et les risques de concentration au sein d'une même classe d'actif ou d'un même marché.

Les actifs du fonds seront intégralement investis dans des instruments financiers de pays d'Europe émergente. L'infrastructure législative, politique et économique des pays émergents n'est pas à un stade de développement très avancé. Ces pays sont plus susceptibles de connaître des phases d'instabilité sociale, économique ou politique.

Investir en Europe émergente implique de ce fait des risques plus importants qu'investir sur des marchés développés.

Les porteurs de part du fonds doivent accepter le fait que les développements positifs et la réussite des réformes entreprises par certains pays peuvent ne pas se produire dans d'autres pays. La capitalisation des marchés d'Europe émergente est relativement limitée. Ces marchés sont souvent volatils et peu liquides.

Les taux de change des devises des pays de l'univers d'investissement peuvent varier fortement par rapport à la devise de référence du fonds, l'Euro, et cela peut avoir un impact conséquent sur la valeur liquidative des parts. La société de gestion ne couvre généralement pas les risques de change. Les pays peuvent imposer des restrictions sur les flux de capitaux et les exportations de devises. Ceci est susceptible d'engendrer des difficultés pour le fonds de procéder à des ventes et peut entraver la possibilité pour le fonds d'accepter des rachats de parts de manière régulière. La supervision financière par les autorités peut ne pas être efficace dans certains pays de l'univers d'investissement. Les standards de comptabilité, d'audit et de reporting couramment acceptés dans les pays d'Europe émergente peuvent ne pas être l'équivalent des standards communément acceptés dans les pays développés. Les systèmes de règlement et d'enregistrement des valeurs mobilières ainsi que les réglementations et les autorités de supervision des systèmes de règlement, des teneurs de registres et des dépositaires peuvent ne pas être aux standards des marchés développés.

Avant d'investir sur les marchés d'Europe émergente, l'investisseur doit prendre en compte la probabilité plus forte que se matérialisent les facteurs de risque énumérés dans ce paragraphe par rapport à celle qu'ils se matérialisent lors d'un investissement sur les marchés de pays développés.

La liste des risques qu'impliquent un investissement dans le fonds est énumérée de manière plus détaillée pages 8 et 11 du prospectus du fonds.

Le prospectus du fonds est disponible à l'adresse suivante: www.avaron.com/documents.

Frais

Les frais prélevés servent à payer les coûts de la gestion du fonds, y compris les coûts induits par sa promotion et sa distribution. Ces frais diminuent l'appréciation potentielle de votre investissement.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

| | |
|-----------------|-------|
| Frais d'entrée | Aucun |
| Frais de sortie | Aucun |

Frais prélevés par le fonds sur une année

| | |
|----------------|-------|
| Frais courants | 1,47% |
|----------------|-------|

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

| | |
|---------------------------|--|
| Commission de performance | 10% de l'appréciation de la valeur liquidative de la part par rapport à son plus haut historique augmenté du taux Euribor 12 mois (par an) |
|---------------------------|--|

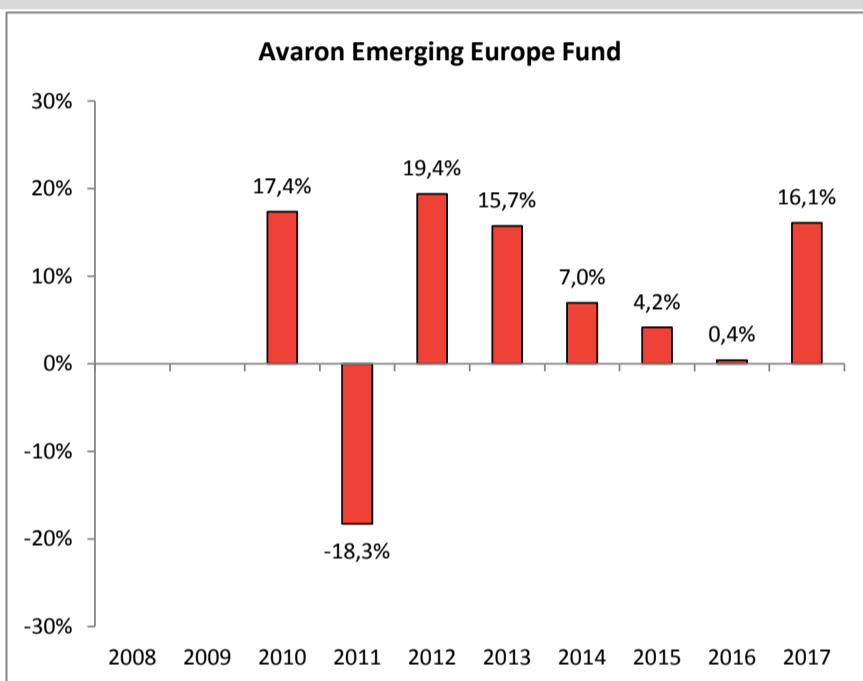
Les **frais courants** sont calculés d'après les dépenses de l'année 2017. Ils comprennent les frais de gestion, les frais de dépositaire, les frais de tenue du registre des parts, les frais d'administration du fonds, les frais d'audit du fonds. Ces frais sont susceptibles de changer d'une année sur l'autre.

Les **frais de performance** des parts C en 2017 s'élevaient à 1.11% (calculés sur la base de la taille moyenne des parts C en 2017).

Pour plus d'informations concernant les frais veuillez vous référer aux page 14 du prospectus du fonds.

Le prospectus du fonds est disponible à l'adresse suivante: www.avaron.com/documents.

Performances passées



Les performances passées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Le fonds a été lancé le 23 avril 2007, les parts C ont été émises le 8 septembre 2009.

Les performances passées comprennent les coûts de transactions, les frais de gestion, les commissions de performance, les frais de dépositaire, les frais de tenue du registre des parts, les frais d'administration du fonds, les frais d'audit du fonds. Les performances passées n'incluent pas les frais d'entrée ni de sortie.

Les performances passées ont été calculées en euros.

La politique d'investissement du fonds a été sensiblement modifiée au cours du second semestre 2010. Les restrictions sur les investissements dans les grandes capitalisations ont été levées. Le fonds, auparavant limité aux petites capitalisations, est devenu un fonds investissant dans toutes les tailles de capitalisations. Au cours de 2008-2010, les performances ont été obtenues dans des conditions qui ne sont plus pertinentes.

Informations pratiques

- Le dépositaire est Swedbank AS (n° d'enr. 10060701).
- Le règlement du fonds, le prospectus et les rapports annuels et semi-annuels sont disponibles gratuitement sur le site de la société de gestion www.avaron.com/documents ou par demande écrite adressée à la société de gestion.
- La description des principes de rémunération de la société de gestion, y compris les informations relatives aux méthodes de calcul des rémunérations et aux personnes décidant des dites rémunérations, est disponible sur le site de la société de gestion www.avaron.com. La description des principes de rémunération au format papier est disponible au siège de la société de gestion pour les investisseurs qui en font la demande.
- La société de gestion a externalisé la tenue des comptes des actifs du fonds, l'organisation de la comptabilité du fonds ainsi que la détermination de la valeur liquidative du fonds à Swedbank AS (n° d'enr. 10060701). Le calcul de la valeur liquidative, du prix de souscription et de rachat d'une part est effectué au minimum une fois pour chaque jour ouvré, le jour ouvré suivant avant 16 h 30 HNEC+1 (Heure normale d'Europe Centrale +1). La société de gestion vérifie les calculs et publie l'information sur son site internet : www.avaron.com.
- Dans le cas où le porteur de part est imposable, les revenus de parts peuvent être imposables. La société de gestion ne prélève aucun impôt sur les revenus de part. Les porteurs de part sont tenus par la loi de déclarer ces revenus dans leur déclaration de revenus de la période comptable concernée. Le système fiscal applicable à un investisseur peut dépendre de sa résidence fiscale, de son statut légal et d'autres paramètres. Nous recommandons de consulter de consulter un conseiller fiscal.
- La responsabilité d'AS Avaron Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du fonds.

Ce fonds est agréé en Estonie et réglementé par l'Estonian Financial Supervision Authority.

AS Avaron Asset Management est agréée en Estonie et réglementée par l'Estonian Financial Supervision Authority.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 1 juin 2018.

AVARON

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Part D, Avaron Emerging Europe Fund (ISIN:EE3600108866)

Ce Fonds est géré par la société AS Avaron Asset Management et réglementée par l'Estonian Financial Supervision Authority.

Objectifs et politique d'investissement

Le Fonds a pour objectif l'appréciation à long terme du capital au moyen d'investissements principalement réalisés dans des entreprises d'Europe émergente.

La société de gestion investira de 60 à 100 % des actifs du fonds dans des actions cotées d'entreprises dont le siège se situe au sein de l'Europe émergente ou bien de pays ayant vocation à rejoindre l'Union européenne. L'univers d'investissement comprend entre autres les pays suivants : Albanie, Ancienne République yougoslave de Macédoine (ARYM), Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Estonie, Grèce, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Moldavie, Monténégro, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Turquie et Ukraine.

Les entreprises dont une part prépondérante de l'activité est située en Europe émergente ou qui y sont enregistrées, ou pour lesquelles les actions sont émises dans l'une des devises des pays de l'Europe émergente ou y sont cotées, sont également considérées comme appartenant à l'univers d'investissement.

Les actions pourront également prendre la forme de parts, de droits négociables, de certificats de dépôt négociables, d'instruments financiers dont le rendement est lié à une action, de droits de souscription ainsi que d'autres droits autorisant l'acquisition d'actions. Outre des actions, jusqu'à 40 % de la valeur liquidative du fonds pourra être investie dans d'autres types de titres comme des obligations d'État ou bien d'entreprises, ou d'autres investissements, fonds, produits dérivés ou dépôts d'établissements de crédit, etc.

Le fonds est géré activement et ne suit pas d'indice de référence.

La société de gestion est un investisseur value et investit de ce fait dans des entreprises sous-évaluées, dans des entreprises offrant un rendement du dividende élevé mais également dans des entreprises de croissance. La répartition précise des actifs du fonds entre les différentes classes d'actifs, types d'émetteurs, pays et secteurs sera déterminée au cours des activités de la gestion quotidienne du fonds, en fonction des opportunités offertes par les marchés.

Des informations plus détaillées sur les principes de la politique d'investissement du fonds, sur les restrictions d'investissement et sur les règles de diversification sont disponibles au sein du règlement du fonds et du prospectus.

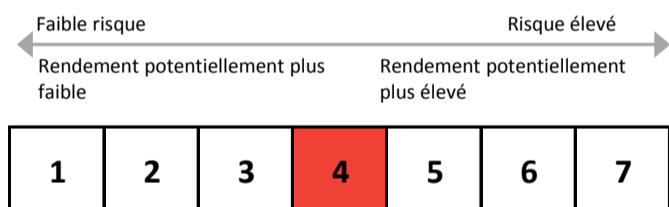
L'utilisation de produits dérivés pour des transactions réalisées pour le compte du fonds est autorisée dans le cadre de la couverture de risques ainsi que pour la réalisation des objectifs du fonds. L'exposition totale du fonds à des instruments dérivés ne pourra pas dépasser la valeur liquidative totale du fonds. Il est interdit de vendre à découvert en cas d'investissement dans des instruments dérivés à l'exception des devises étrangères.

Les parts du fonds pourront être émises, rachetées et échangées tous les jours ouvrés.

Les revenus du fonds ne seront pas distribués mais réinvestis. Les changements de la valeur liquidative du fonds reflèteront les gains ou pertes des porteurs de part.

Recommandation: ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 5 premières années.

Profil de risque et de rendement



Les données historiques utilisées pour calculer l'indicateur synthétique de risque et de rendement pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du fonds.

La catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement dans risque.

Le fonds est considéré comme un produit à risque élevé, les actifs étant pour l'essentiel investis sur les marchés actions d'Europe émergente. Les investisseurs doivent être conscients qu'il n'y a aucune garantie que les capitaux investis dans le fonds seront préservés ni qu'ils s'apprécieront. La catégorie de risque indiquée n'est pas garantie exacte et peut évoluer avec le temps.

Investir dans le fonds implique plusieurs types de risques qui peuvent avoir un impact négatif sur les résultats de l'investissement et ne pas être reflétés par l'indicateur de risque et de rendement. Au cas où les risques se matérialiseraient, il est possible que l'investisseur perde une part importante de son investissement dans le fonds.

Les risques les plus significatifs et qui sont les plus susceptibles d'avoir un impact sur la valorisation des actifs du fonds comprennent les risques de marché, les risques liés au prix d'émission, les risques de liquidité, les risques de change, les risques politiques et les risques de concentration au sein d'une même classe d'actif ou d'un même marché.

Les actifs du fonds seront intégralement investis dans des instruments financiers de pays d'Europe émergente. L'infrastructure législative, politique et économique des pays émergents n'est pas à un stade de développement très avancé. Ces pays sont plus susceptibles de connaître des phases d'instabilité sociale, économique ou politique.

Investir en Europe émergente implique de ce fait des risques plus importants qu'investir sur des marchés développés.

Les porteurs de part du fonds doivent accepter le fait que les développements positifs et la réussite des réformes entreprises par certains pays peuvent ne pas se produire dans d'autres pays. La capitalisation des marchés d'Europe émergente est relativement limitée. Ces marchés sont souvent volatils et peu liquides.

Les taux de change des devises des pays de l'univers d'investissement peuvent varier fortement par rapport à la devise de référence du fonds, l'Euro, et cela peut avoir un impact conséquent sur la valeur liquidative des parts. La société de gestion ne couvre généralement pas les risques de change. Les pays peuvent imposer des restrictions sur les flux de capitaux et les exportations de devises. Ceci est susceptible d'engendrer des difficultés pour le fonds de procéder à des ventes et peut entraver la possibilité pour le fonds d'accepter des rachats de parts de manière régulière. La supervision financière par les autorités peut ne pas être efficiente dans certains pays de l'univers d'investissement. Les standards de comptabilité, d'audit et de reporting couramment acceptés dans les pays d'Europe émergente peuvent ne pas être l'équivalent des standards communément acceptés dans les pays développés. Les systèmes de règlement et d'enregistrement des valeurs mobilières ainsi que les réglementations et les autorités de supervision des systèmes de règlement, des teneurs de registres et des dépositaires peuvent ne pas être aux standards des marchés développés.

Avant d'investir sur les marchés d'Europe émergente, l'investisseur doit prendre en compte la probabilité plus forte que se matérialisent les facteurs de risque énumérés dans ce paragraphe par rapport à celle qu'ils se matérialisent lors d'un investissement sur les marchés de pays développés.

La liste des risques qu'impliquent un investissement dans le fonds est énumérée de manière plus détaillée pages 8 et 11 du prospectus du fonds.

Le prospectus du fonds est disponible à l'adresse suivante: www.avaron.com/documents.

Frais

Les frais prélevés servent à payer les coûts de la gestion du fonds, y compris les coûts induits par sa promotion et sa distribution. Ces frais diminuent l'appréciation potentielle de votre investissement.

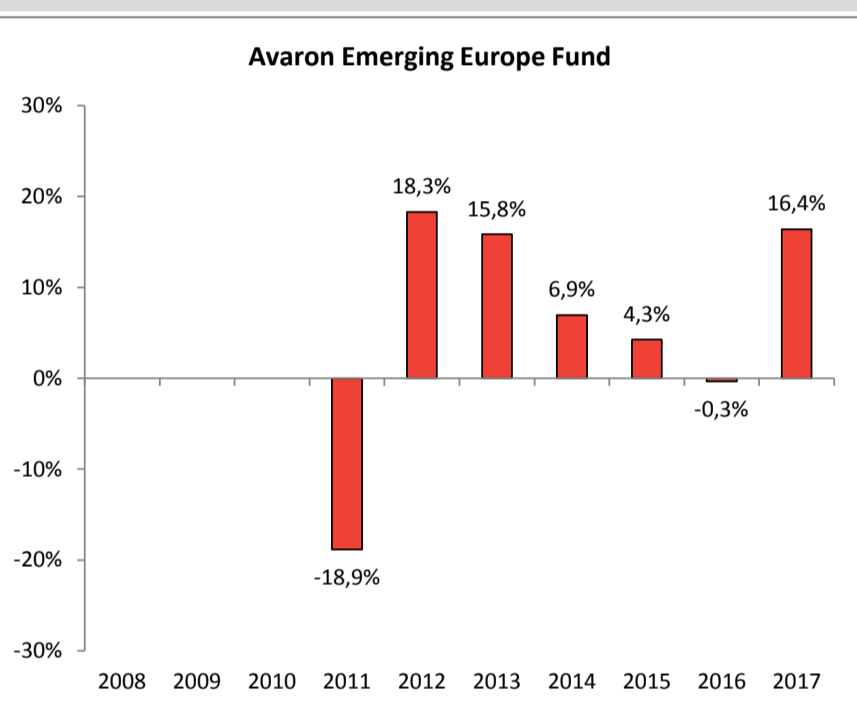
| Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement | |
|--|-------|
| Frais d'entrée | 2% |
| Frais de sortie | Aucun |
| Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. | |
| Frais prélevés par le fonds sur une année | |
| Frais courants | 2,22% |
| Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances | |
| Commission de performance | Aucun |

- Les frais **d'entrée** et de **sortie** indiqués sont des maxima. Il est possible que dans certains cas les frais que vous ayez à payer soient moindres. Vous pouvez obtenir le montant des frais d'entrée et de sortie effectifs auprès de la société de gestion, de votre conseiller d'investissement ou du distributeur de ce fonds.
- Les **frais courants** sont calculés d'après les dépenses de l'année 2017. Ils comprennent les frais de gestion, les frais de dépositaire, les frais de tenue du registre des parts, les frais d'administration du fonds, les frais d'audit du fonds. Ces frais sont susceptibles de changer d'une année sur l'autre.

Pour plus d'informations concernant les frais veuillez vous référer aux page 14 du prospectus du fonds.

Le prospectus du fonds est disponible à l'adresse suivante: www.avaron.com/documents.

Performances passées



Les performances passées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Le fonds a été lancé le 23 avril 2007, les parts D ont été émises le 27 septembre 2010.

Les performances passées comprennent les coûts de transactions, les frais de gestion, les commissions de performance, les frais de dépositaire, les frais de tenue du registre des parts, les frais d'administration du fonds, les frais d'audit du fonds. Les performances passées n'incluent pas les frais d'entrée ni de sortie.

Les performances passées ont été calculées en euros.

Informations pratiques

- Le dépositaire est Swedbank AS (n° d'enr. 10060701).
- Le règlement du fonds, le prospectus et les rapports annuels et semi-annuels sont disponibles gratuitement sur le site de la société de gestion www.avaron.com/documents ou par demande écrite adressée à la société de gestion.
- La description des principes de rémunération de la société de gestion, y compris les informations relatives aux méthodes de calcul des rémunérations et aux personnes décidant des dites rémunérations, est disponible sur le site de la société de gestion www.avaron.com. La description des principes de rémunération au format papier est disponible au siège de la société de gestion pour les investisseurs qui en font la demande.
- La société de gestion a externalisé la tenue des comptes des actifs du fonds, l'organisation de la comptabilité du fonds ainsi que la détermination de la valeur liquidative du fonds à Swedbank AS (n° d'enr. 10060701). Le calcul de la valeur liquidative, du prix de souscription et de rachat d'une part est effectué au minimum une fois pour chaque jour ouvré, le jour ouvré suivant avant 16 h 30 HNEC+1 (Heure normale d'Europe Centrale +1). La société de gestion vérifie les calculs et publie l'information sur son site internet : www.avaron.com.
- Dans le cas où le porteur de part est imposable, les revenus de parts peuvent être imposables. La société de gestion ne prélève aucun impôt sur les revenus de part. Les porteurs de part sont tenus par la loi de déclarer ces revenus dans leur déclaration de revenus de la période comptable concernée. Le système fiscal applicable à un investisseur peut dépendre de sa résidence fiscale, de son statut légal et d'autres paramètres. Nous recommandons de consulter de consulter un conseiller fiscal.
- La responsabilité d'AS Avaron Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du fonds.

Ce fonds est agréé en Estonie et réglementé par l'Estonian Financial Supervision Authority.

AS Avaron Asset Management est agréée en Estonie et réglementée par l'Estonian Financial Supervision Authority.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 1 juin 2018.

**AVARON**

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Part E, Avaron Emerging Europe Fund (ISIN:EE3600108874)

Ce Fonds est géré par la société AS Avaron Asset Management et réglementée par l'Estonian Financial Supervision Authority.

Objectifs et politique d'investissement

Le Fonds a pour objectif l'appréciation à long terme du capital au moyen d'investissements principalement réalisés dans des entreprises d'Europe émergente.

La société de gestion investira de 60 à 100 % des actifs du fonds dans des actions cotées d'entreprises dont le siège se situe au sein de l'Europe émergente ou bien de pays ayant vocation à rejoindre l'Union européenne. L'univers d'investissement comprend entre autres les pays suivants : Albanie, Ancienne République yougoslave de Macédoine (ARYM), Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Estonie, Grèce, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Moldavie, Monténégro, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovaquie, Slovaquie, Turquie et Ukraine.

Les entreprises dont une part prépondérante de l'activité est située en Europe émergente ou qui y sont enregistrées, ou pour lesquelles les actions sont émises dans l'une des devises des pays de l'Europe émergente ou y sont cotées, sont également considérées comme appartenant à l'univers d'investissement.

Les actions pourront également prendre la forme de parts, de droits négociables, de certificats de dépôt négociables, d'instruments financiers dont le rendement est lié à une action, de droits de souscription ainsi que d'autres droits autorisant l'acquisition d'actions. Outre des actions, jusqu'à 40 % de la valeur liquidative du fonds pourra être investie dans d'autres types de titres comme des obligations d'État ou bien d'entreprises, ou d'autres investissements, fonds, produits dérivés ou dépôts d'établissements de crédit, etc.

Le fonds est géré activement et ne suit pas d'indice de référence.

La société de gestion est un investisseur value et investit de ce fait dans des entreprises sous-évaluées, dans des entreprises offrant un rendement du dividende élevé mais également dans des entreprises de croissance. La répartition précise des actifs du fonds entre les différentes classes d'actifs, types d'émetteurs, pays et secteurs sera déterminée au cours des activités de la gestion quotidienne du fonds, en fonction des opportunités offertes par les marchés.

Des informations plus détaillées sur les principes de la politique d'investissement du fonds, sur les restrictions d'investissement et sur les règles de diversification sont disponibles au sein du règlement du fonds et du prospectus.

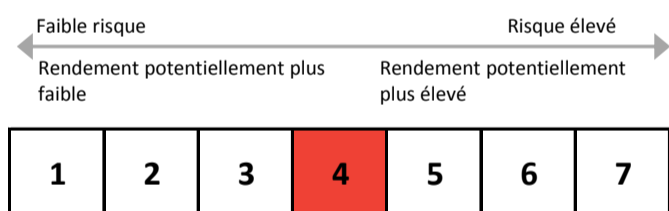
L'utilisation de produits dérivés pour des transactions réalisées pour le compte du fonds est autorisée dans le cadre de la couverture de risques ainsi que pour la réalisation des objectifs du fonds. L'exposition totale du fonds à des instruments dérivés ne pourra pas dépasser la valeur liquidative totale du fonds. Il est interdit de vendre à découvert en cas d'investissement dans des instruments dérivés à l'exception des devises étrangères.

Les parts du fonds pourront être émises et rachetées tous les jours ouvrés. Le montant minimum de la souscription initiale pour des parts de type E est de 1 millions EUR.

Les revenus du fonds ne seront pas distribués mais réinvestis. Les changements de la valeur liquidative du fonds reflèteront les gains ou pertes des porteurs de part.

Recommandation: ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 5 premières années.

Profil de risque et de rendement



Les données historiques utilisées pour calculer l'indicateur synthétique de risque et de rendement pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du fonds.

La catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement dans risque.

Le fonds est considéré comme un produit à risque élevé, les actifs étant pour l'essentiel investis sur les marchés actions d'Europe émergente. Les investisseurs doivent être conscients qu'il n'y a aucune garantie que les capitaux investis dans le fonds seront préservés ni qu'ils s'apprécieront. La catégorie de risque indiquée n'est pas garantie exacte et peut évoluer avec le temps.

Investir dans le fonds implique plusieurs types de risques qui peuvent avoir un impact négatif sur les résultats de l'investissement et ne pas être reflétés par l'indicateur de risque et de rendement. Au cas où les risques se matérialiseraient, il est possible que l'investisseur perde une part importante de son investissement dans le fonds.

Les risques les plus significatifs et qui sont les plus susceptibles d'avoir un impact sur la valorisation des actifs du fonds comprennent les risques de marché, les risques liés au prix d'émission, les risques de liquidité, les risques de change, les risques politiques et les risques de concentration au sein d'une même classe d'actif ou d'un même marché.

Les actifs du fonds seront intégralement investis dans des instruments financiers de pays d'Europe émergente. L'infrastructure législative, politique et économique des pays émergents n'est pas à un stade de développement très avancé. Ces pays sont plus susceptibles de connaître des phases d'instabilité sociale, économique ou politique.

Investir en Europe émergente implique de ce fait des risques plus importants qu'investir sur des marchés développés.

Les porteurs de part du fonds doivent accepter le fait que les développements positifs et la réussite des réformes entreprises par certains pays peuvent ne pas se produire dans d'autres pays. La capitalisation des marchés d'Europe émergente est relativement limitée. Ces marchés sont souvent volatils et peu liquides.

Les taux de change des devises des pays de l'univers d'investissement peuvent varier fortement par rapport à la devise de référence du fonds, l'Euro, et cela peut avoir un impact conséquent sur la valeur liquidative des parts. La société de gestion ne couvre généralement pas les risques de change. Les pays peuvent imposer des restrictions sur les flux de capitaux et les exportations de devises. Ceci est susceptible d'engendrer des difficultés pour le fonds de procéder à des ventes et peut entraver la possibilité pour le fonds d'accepter des rachats de parts de manière régulière. La supervision financière par les autorités peut ne pas être efficace dans certains pays de l'univers d'investissement. Les standards de comptabilité, d'audit et de reporting couramment acceptés dans les pays d'Europe émergente peuvent ne pas être l'équivalent des standards communément acceptés dans les pays développés. Les systèmes de règlement et d'enregistrement des valeurs mobilières ainsi que les réglementations et les autorités de supervision des systèmes de règlement, des teneurs de registres et des dépositaires peuvent ne pas être aux standards des marchés développés.

Avant d'investir sur les marchés d'Europe émergente, l'investisseur doit prendre en compte la probabilité plus forte que se matérialisent les facteurs de risque énumérés dans ce paragraphe par rapport à celle qu'ils se matérialisent lors d'un investissement sur les marchés de pays développés.

La liste des risques qu'impliquent un investissement dans le fonds est énumérée de manière plus détaillée pages 8 et 11 du prospectus du fonds.

Le prospectus du fonds est disponible à l'adresse suivante: www.avaron.com/documents.

Frais

Les frais prélevés servent à payer les coûts de la gestion du fonds, y compris les coûts induits par sa promotion et sa distribution. Ces frais diminuent l'appréciation potentielle de votre investissement.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

| | |
|-----------------|-------|
| Frais d'entrée | Aucun |
| Frais de sortie | Aucun |

Frais prélevés par le fonds sur une année

| | |
|----------------|-------|
| Frais courants | 1,07% |
|----------------|-------|

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

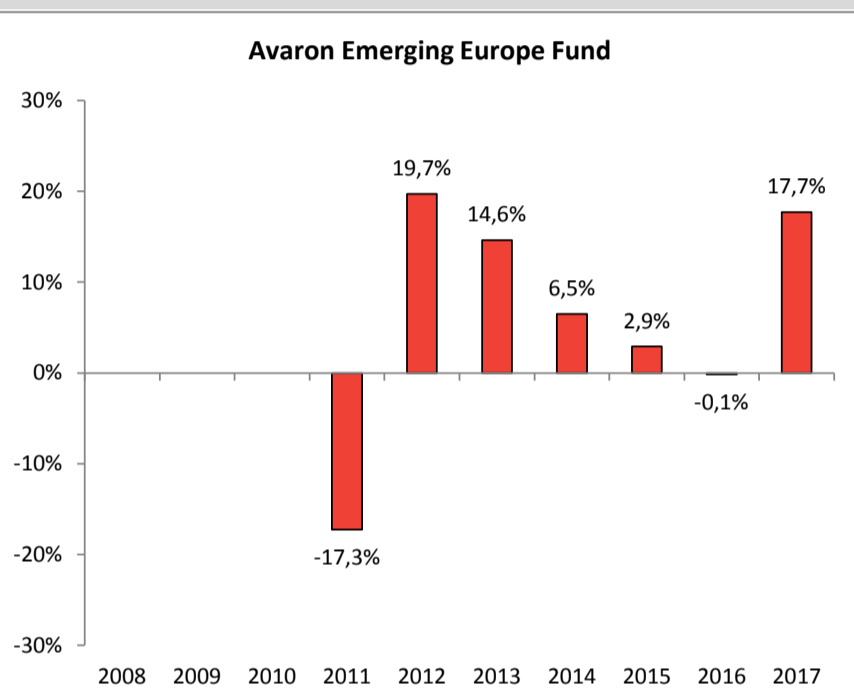
| | |
|---------------------------|--|
| Commission de performance | 15% de l'appréciation de la valeur liquidative de la part E par rapport à la valeur liquidative de référence la plus récente augmentée de l'appréciation de l'indice de référence. |
|---------------------------|--|

- Les **frais courants** sont calculés d'après les dépenses de l'année 2017. Ils comprennent les frais de gestion, les frais de dépositaire, les frais de tenue du registre des parts, les frais d'administration du fonds, les frais d'audit du fonds. Ces frais sont susceptibles de changer d'une année sur l'autre.
- Frais de performance** – L'indice de référence est le MSCI EFM Central and Eastern Europe & CIS (CEEC) ex Russia. La valeur liquidative de référence est la valeur liquidative de la part E calculée au 30 juin dernier. En 2017 aucun frais de performance n'a été prélevé sur le fonds.

Pour plus d'informations concernant les frais veuillez vous référer aux page 14 du prospectus du fonds.

Le prospectus du fonds est disponible à l'adresse suivante: www.avaron.com/documents.

Performances passées



Les performances passées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Le fonds a été lancé le 23 avril 2007, les parts E ont été émises le 25 octobre 2010.

Les performances passées comprennent les coûts de transactions, les frais de gestion, les commissions de performance, les frais de dépositaire, les frais de tenue du registre des parts, les frais d'administration du fonds, les frais d'audit du fonds. Les performances passées n'incluent pas les frais d'entrée ni de sortie.

Les performances passées ont été calculées en euros.

Informations pratiques

- Le dépositaire est Swedbank AS (n° d'enr. 10060701).
- Le règlement du fonds, le prospectus et les rapports annuels et semi-annuels sont disponibles gratuitement sur le site de la société de gestion www.avaron.com/documents ou par demande écrite adressée à la société de gestion.
- La description des principes de rémunération de la société de gestion, y compris les informations relatives aux méthodes de calcul des rémunérations et aux personnes décidant des dites rémunérations, est disponible sur le site de la société de gestion www.avaron.com. La description des principes de rémunération au format papier est disponible au siège de la société de gestion pour les investisseurs qui en font la demande.
- La société de gestion a externalisé la tenue des comptes des actifs du fonds, l'organisation de la comptabilité du fonds ainsi que la détermination de la valeur liquidative du fonds à Swedbank AS (n° d'enr. 10060701). Le calcul de la valeur liquidative, du prix de souscription et de rachat d'une part est effectué au minimum une fois pour chaque jour ouvré, le jour ouvré suivant avant 16 h 30 HNEC+1 (Heure normale d'Europe Centrale +1). La société de gestion vérifie les calculs et publie l'information sur son site internet : www.avaron.com.
- Dans le cas où le porteur de part est imposable, les revenus de parts peuvent être imposables. La société de gestion ne prélève aucun impôt sur les revenus de part. Les porteurs de part sont tenus par la loi de déclarer ces revenus dans leur déclaration de revenus de la période comptable concernée. Le système fiscal applicable à un investisseur peut dépendre de sa résidence fiscale, de son statut légal et d'autres paramètres. Nous recommandons de consulter de consulter un conseiller fiscal.
- La responsabilité d'AS Avaron Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du fonds.

Ce fonds est agréé en Estonie et réglementé par l'Estonian Financial Supervision Authority.

AS Avaron Asset Management est agréée en Estonie et réglementée par l'Estonian Financial Supervision Authority.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 1 juin 2018.

AVARON